

Séance  
ordinaire  
1<sup>er</sup>  
novembre  
2010

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU PREMIER (1<sup>ER</sup>) JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE MIL DIX (2010) À COMPTER DE 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,  
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,  
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Trois (3) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des travaux publics et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, de même que messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

**10.11.682 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Chacun des membres reconnaît avoir été convoqué selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

**10.11.683 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 4 octobre 2010 à 20h30 et de la séance spéciale du lundi 18 octobre 2010 à 20h30.

4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

- Comptes réguliers : 314 164,25 \$
- Comptes pré-autorisés : 674 500,67 \$

#### **ADMINISTRATION**

5. Dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville de Mont-Joli par monsieur le maire, Jean Bélanger.
6. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2010 ainsi que janvier 2011.
7. Autorisation relative à la présentation d'une seconde édition de la Fresqu'Ô-Fête.
8. Motion de félicitations à monsieur Gaétan Pineau, candidat au Prix Dollard-Morin.
9. Motion de félicitations aux candidats de la Ville de Mont-Joli au Gala Méritas Sportif du Bas-Saint-Laurent 2010.
10. Motion de félicitations à l'ensemble de la population de Mont-Joli pour l'embellissement de la Ville.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

11. Autorisation de signature d'une entente relative à la réalisation de la Route verte à Mont-Joli.
12. Attribution de cinq (5) espaces de stationnement incitatifs dans le projet de transport collectif entre les MRC de La Mitis et de Rimouski-Neigette.

#### **FINANCES**

13. Autorisation de renouvellement du service de réponse téléphonique.
14. Dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation pour 2009.
15. Ratification de l'achat d'une couronne de fleurs pour souligner le Jour du Souvenir le dimanche 31 octobre 2010.
16. Autorisation de participation au « 5 à 7 » de la Chambre de commerce et industrie de Mont-Joli – Mitis.
17. Autorisation de tenir des « pont-payant » dans les limites de la Ville de Mont-Joli.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

18. Autorisation de participation au Colloque de la CSST.
19. Autorisation d'embauche d'un surintendant aux travaux municipaux.

#### **LOISIRS ET CULTURE**

20. Autorisation de prêt d'équipement à la Ville de Rimouski.
21. Autorisation d'une tarification spéciale à l'organisation du 38<sup>ème</sup> Tournoi de hockey mineur de Rimouski.
22. Autorisation d'appel d'offres dans le dossier de la réfection de la toiture de la piscine Gervais-Rioux.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

23. Autorisation de signatures des contrats 9-1-1 et de répartition incendie avec le CAUREQ.

## **TRAVAUX PUBLICS**

24. Ratification d'un contrat de location d'équipement.
25. Ratification d'un contrat de location d'équipement.
26. Autorisation de paiement du décompte progressif # 3 dans le projet d'aménagement de la zone touristique au site d'arrivée de l'autoroute 20.
27. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1 pour les travaux d'aménagement de la Gare de Rivière-Blanche et du bloc sanitaire.
28. Adjudication d'un mandat de services professionnels relatif à l'élaboration d'un *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout*.
29. Adjudication d'un mandat de formation à la firme Form-Éval.

## **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

30. Dépôt du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2010 du Comité consultatif d'Urbanisme.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

31. Autorisation de renouvellement de l'entente liant la Télévision de La Mitis et la Ville de Mont-Joli pour l'enregistrement et la diffusion des séances ordinaires du conseil.
32. Ratification d'approbation des ordres de changement n° 4, 5 et 6 dans le dossier de l'aménagement de la Gare de Rivière-Blanche et d'un bloc sanitaire.
33. Motion de félicitations pour les 100 ans de la ligne de chemin de fer Mont-Joli / Matane.
34. Attribution de postes au service des travaux publics.
35. Demande d'amendement à la Loi n° 109 sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux.
36. Période de questions.
37. Clôture et levée de l'assemblée.

**10.11.684**

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2010 À 20H30 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 18 OCTOBRE 2010 À 20H30

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances tenues au cours du mois d'octobre 2010;

**CONSIDÉRANT** que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 octobre 2010 à 20h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 18 octobre 2010 à 20h30 en sa forme et teneur.

#### **10.11.685 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 314 164,25 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré-autorisés au montant de 674 500,67 \$.

#### **ADMINISTRATION**

#### **10.11.686 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI PAR MONSIEUR LE MAIRE, JEAN BÉLANGER**

Collègues du conseil,  
Mont-Joliennes, Mont-Joliens,

Conformément aux dispositions de la Loi, je vous fais rapport de la situation financière de la Ville de Mont-Joli établie à partir des indicateurs suivants :

- la situation financière à la fin de l'exercice précédent, soit au 31 décembre 2009;
- les indications préliminaires sur l'exercice en cours quant au budget d'opération et au programme triennal des dépenses en immobilisations 2010-2011-2012;
- la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ effectuée pendant l'année.

Régulièrement déposés aux membres du conseil municipal, les états financiers au 31 décembre 2009 se résument de la façon suivante :

#### **VILLE DE MONT-JOLI**

##### **1. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

###### **ACTIF**

• Actifs Financiers	5 067 379 \$
• Actifs Non Financiers	<u>33 921 629 \$</u>
Total de l'actif	<u>38 989 008 \$</u>

###### **PASSIF**

• Crédoeurs et charges à payer	1 862 919 \$
• Revenus reportés	56 230 \$
• Dette à long terme	<u>12 262 967 \$</u>
	<u>14 182 116 \$</u>

#### AVOIR DES CONTRIBUABLES

• Excédent de fonctionnement non affecté	1 176 288 \$
• Montants à pourvoir dans le futur	- 12 679 \$
• Réserves financières et fonds réservés	1 915 108 \$
• Financement des investissements en cours	- 288 490 \$
• Investissement net - éléments d'actif à long terme	<u>22 016 665 \$</u>

Total de l'avoir des contribuables	<u>24 806 892 \$</u>
Total du passif de l'avoir des contribuables	<u>38 989 008 \$</u>

## 2. ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES

• Revenus	9 778 455 \$
• Charges	-10 023 569 \$

#### CONCILIATION À DES FINS FISCALES

• Amortissement des immobilisations	1 379 574 \$
• Propriétés destinées à la revente	680 770 \$
• Placement à long terme	42 826 \$
• Remboursement de la dette à long terme	- 767 147 \$
• Affectations	<u>- 729 158 \$</u>
• Excédent de fonctionnement de l'exercice À des fins fiscales	<u>361 751 \$</u>

## 3. ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

• Source de financement :	
• Revenus	960 310 \$
• Financement à long terme	1 330 800 \$
• Affectations	<u>366 538 \$</u>
	2 633 400 \$
• Dépenses d'immobilisations	<u>- 1 249 061 \$</u>
• Excédent de l'exercice à des fins fiscales	<u>1 408 587 \$</u>

Les rapports des vérificateurs externes, Mallette, indiquent que les états financiers préparés par la Ville de Mont-Joli représentent fidèlement la situation financière, le tout conformément aux normes reconnues dans le domaine municipal.

Indications préliminaires sur l'exercice en cours

### 1. LE BUDGET DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

L'exercice en cours se terminera le 31 décembre prochain. Les orientations du budget 2010 ont jusqu'à maintenant été suivies.

### 2. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2010-2011-2012, adopté par les membres du conseil municipal, prévoit la réalisation de travaux et l'achat de biens.

Voici un bref résumé des investissements les plus importants réalisés en 2010 :

- Achat d'appareils respiratoires pour le service des incendies ;
- Renouvellement du parc informatique ;
- Aménagement de la zone touristique à l'arrivée de l'autoroute 20 ;
- Installation d'une clôture dans le parc industriel aéroportuaire Pierre DeBané.

## **Orientations budgétaires pour l'exercice 2011**

### **1. ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Dans la préparation des prévisions budgétaires 2011, le conseil municipal tiendra compte de plusieurs facteurs dont :

- L'indexation des prix à la consommation pour les biens et les services en plus des salaires;
- L'augmentation d'un point de la TVQ;
- L'amortissement du déficit de capitalisation relié au régime de retraite;
- Le passif actuariel relié au régime de retraite.

### **2. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Suivant les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous informe que la Ville de Mont-Joli verse pour l'année en cours une somme de 22 435,57 \$ en salaire et de 11 217,79 \$ en allocation de dépenses au maire à titre de rémunération. Les conseillers (ère) reçoivent chacun une somme de 11 217,96 \$ soit le tiers (1/3) des émoluments du maire, pour les mêmes objets.

### **3. ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

Les principaux projets prévus pour l'année 2011 seront des travaux sur la mise aux normes de l'usine de filtration, la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable, le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts, secteur Saint-Joseph-de-Lepage ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable dans la zone de l'autoroute 20.

Des discussions seront effectuées lors de la préparation du programme triennal 2011-2012-2013 relativement aux travaux suivants :

- Élaboration du *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout*;
- Accroissement de l'égout pluvial du boulevard Benoît-Gaboury;
- Travaux de réfection d'infrastructures dans certaines rues selon le *Plan d'intervention*;
- Achat camion échelle pompe pour le service des incendies;
- Mise à jour du Stade du Centenaire : baie vitrée, chambres des joueurs, restaurant, etc.;
- Prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts, secteur Price (ancien St-Jean-Baptiste);
- Travaux d'asphaltage dans certaines rues de la Ville.

En tout temps, la Ville de Mont-Joli planifie les dépenses d'investissement afin d'éviter une augmentation subite du compte de taxes tout en maintenant la qualité des équipements et des infrastructures déjà en place.

### **4. LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000,00 \$**

Afin de respecter l'obligation introduite à la *Loi sur les Cités et Villes*, je dois déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ effectuée pendant l'année. La liste de ces contrats est disponible au service des finances de la Ville et sera distribuée sous peu à toutes les adresses civiques de la Ville par l'entremise d'un nouveau journal municipal distribué par L'Information tel que l'exige la Loi. Cette liste inclut tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qui ont été entérinés au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

## En conclusion

L'année qui s'achève marque la fin des investissements majeurs au site d'arrivée de l'autoroute 20. La Ville a consenti un effort considérable à l'aménagement de ce secteur et l'objectif d'en faire un élément moderne et attrayant est en voie d'être atteint. En effet, l'entrée nord de Mont-Joli présente un tout nouvel aspect, celui d'une ville résolument orientée vers l'avenir et vers son développement.

À l'instar de l'ensemble des municipalités du Québec, nous devons relever le défi que pose le vieillissement de nos infrastructures d'aqueduc et d'égout afin de préserver la qualité de ces services ainsi que pour rendre possible toute expansion des réseaux. Au cours du prochain exercice, deux (2) projets d'envergure figurent à l'agenda. Il s'agit du remplacement du réservoir d'eau potable et de la mise aux normes de l'usine de filtration. Nous avons reçu confirmation d'une subvention d'un million de dollars pour le réservoir, une aide équivalente à 50% des coûts estimés. Quant à l'usine, le coût des travaux (1,6 M \$) sera assumé par le remboursement de la taxe d'accise sur l'essence. Toujours en matière d'infrastructures, la Ville participera pour un tiers (1/3) au projet commun avec le MTQ et la municipalité de St-Joseph dans le secteur sud, l'ancien St-Jean-Baptiste.

Outre ces deux chantiers, un nouveau développement domiciliaire verra le jour dans le secteur de la rue Gendron. *Le Croissant de la Pente Douce*, fruit d'une entente entre des promoteurs privés et la Ville, compte quinze (15) terrains où des résidences de type unifamilial, jumelé et multifamilial sont prévues. Mentionnons enfin les travaux de préparation et de réalisation du déplacement de la Route verte dans les limites de la Ville, au site d'arrivée de l'autoroute 20. Le Ministère des Transports du Québec (MTQ) contribue d'ailleurs au financement de ce projet à hauteur de 75 % ce qui correspond à une subvention de 300 000 \$.

Les prochaines semaines seront par ailleurs consacrées à l'élaboration du budget de 2011. Maintenir l'équilibre entre la nécessité d'investir dans le développement, donc l'avenir de la Ville, et le respect de la capacité de payer des contribuables constitue toujours un défi. Mes collègues du conseil, moi-même et l'équipe de direction sommes très conscients de la responsabilité qui nous échoit à cet égard. J'invite tous les citoyens et citoyennes de Mont-Joli à assister au dépôt du prochain budget et du programme triennal des immobilisations pour les années 2011-2012-2013. La publication de la date d'adoption de ces documents sera faite, par avis, dans l'hebdomadaire local au cours des prochaines semaines.

Il est donc proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser la publication du rapport sur la situation financière de la Ville de Mont-Joli en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010 et ce en conformité avec l'article 474.1 de la loi sur les Cités et Villes.

### 10.11.687 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2010 AINSI QUE JANVIER 2011

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Denis Dubé du district 6 au poste de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 31 janvier 2011. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie le conseiller Marcel Dubé qui a rempli ce rôle au cours des trois (3) derniers mois.

### 10.11.688 AUTORISATION RELATIVE À LA PRÉSENTATION D'UNE SECONDE ÉDITION DE LA FRESQU'Ô-FÊTE

CONSIDÉRANT QUE la première édition de la Fresqu'Ô-Fête, présentée du 19 au 22 août 2010, a connu un succès populaire indéniable en plus de s'avérer une véritable réussite financière;

CONSIDÉRANT QUE la programmation d'activités offertes à la population alliait qualité et variété comme en témoignent les commentaires des milliers de participants;

CONSIDÉRANT QUE la fête a séduit le public tant par son caractère convivial que par l'atmosphère chaleureuse qui y régnait;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative de la Ville a de toute évidence répondu aux attentes particulièrement en impliquant les citoyens dans la réalisation d'une fresque collective, une expérience fortement goûtée des participants;

CONSIDÉRANT QUE la Fresqu'Ô-Fête s'inscrit parfaitement dans la foulée de la stratégie de revitalisation commerciale déployée par la Ville notamment pour les objectifs de mise en valeur du potentiel culturel et artistique de Mont-Joli et de procurer une vitrine et un levier de développement économique de la Ville et de la région;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité organisateur de la Fresqu'Ô-Fête ont dressé un bilan complet de la première édition et suggèrent de récidiver;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation à l'été 2011 de la seconde édition de la Fresqu'Ô-Fête. Cet événement sert les intérêts de la Ville de Mont-Joli et de son circuit de fresques en contribuant à la visibilité de cet attrait unique, à son appropriation par la population, et ce, tout en générant d'importantes retombées économiques dont bénéficie l'ensemble des gens d'affaires de Mont-Joli et de La Mitis.

**10.11.689** MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR GAÉTAN PINEAU, CANDIDAT AU PRIX DOLLARD-MORIN

L'Unité Régionale de Loisir et de Sport (URLS) du Bas-St-Laurent souligne chaque année les mérites d'un bénévole impliqué de longue date dans son milieu. La tradition veut que la Ville de Mont-Joli soumette la candidature d'un de ses plus valeureux travailleurs de l'ombre et notre représentant pour 2010 était nul autre que monsieur Gaétan Pineau.

Le parcours de monsieur Pineau correspond parfaitement aux critères que l'URLS désire promouvoir par son prix du bénévolat en loisir et en sport soit le Prix Dollard-Morin. Gaétan a consacré temps et énergie à plusieurs générations de jeunes tant au hockey qu'à la balle-molle ou dans des activités de loisir. Il a surtout transmis sa passion pour les jeunes à de nombreux collègues qui ont eu la chance de la côtoyer. Aujourd'hui à la retraite, Gaétan Pineau poursuit son implication. Son œuvre a inspiré la création d'un Méritas portant son nom.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Gaétan Pineau, finaliste au Prix Dollard-Morin de l'URLS du Bas-St-Laurent pour 2010 et représentant de la Ville de Mont-Joli à cette initiative visant la reconnaissance de la précieuse contribution des bénévoles en loisir et en sport.

**10.11.690** MOTION DE FÉLICITATIONS AUX CANDIDATS DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU GALA MÉRITAS SPORTIF DU BAS-SAINT-LAURENT 2010

L'édition 2010 du Gala Méritas Sportif du Bas-Saint-Laurent s'avère l'une des plus fastes quant à la représentation mont-jolienne avec pas moins de sept (7) candidats aux différentes catégories en lice.

La reconnaissance sur la scène régionale de la qualité du travail effectué par nos concitoyennes et concitoyens suscite une grande fierté dans la communauté sportive et dans l'ensemble de la population. Mes collègues du conseil et moi-même désirons rendre hommage à chacune des personnalités nominées. Nous estimons qu'il s'agit déjà d'un grand accomplissement de retenir l'attention du comité de sélection. Ainsi, nous saluons, dans les catégories :

- « Hommage bénévole » : mesdames Évelyne Lagacé, hockey, Lise Bossé, patinage artistique, ainsi que monsieur Bernard Tessier, quilles;



- « Équipe de l'année » : Les Cyclones du Bas-St-Laurent, hockey, de même que Camille Ruest et Marc-Antoine Laporte, patinage artistique;
- « Coéquipier(ière) ou partenaire de l'année » : Marc-Antoine Laporte, patinage artistique;
- « Athlète masculin de niveau provincial » : Jean-Philippe Tessier, quilles.

Si nous sommes fiers de ces mises en nomination, la 36<sup>ème</sup> édition du Méritas Sportif du Bas-Saint-Laurent nous fournit une source ultime de satisfaction. En effet, le jury a couronné madame Évelyne Lagacé à titre de bénévole de l'année, toute discipline confondue. Il remettait enfin à monsieur Marc-Antoine Laporte et à sa complice, Camille Ruest, le titre d'équipe sportive de l'année.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit des candidats mis en nomination dans les différentes catégories de même que les lauréats du Gala Méritas Sportif du Bas-St-Laurent. Ces personnes et ces organisations jouent à merveille le rôle d'ambassadeurs de notre Ville partout où les amènent leurs compétitions sportives.

**10.11.691** MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DE MONT-JOLI POUR L'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE

Au cours de la dernière période estivale, la Ville de Mont-Joli a revêtu ses plus beaux atours à tel point que de nombreux commentaires en ce sens ont été entendus.

Nous tenons à souligner l'attention particulière accordée par nos résidents à l'allure de leurs propriétés. Dans tous les districts, les aménagements floraux étaient abondants en plus de se distinguer par leur créativité et leur bon goût. Nos dirigeants d'entreprises et d'institutions ont aussi participé à cet effort alors que la Ville n'a pas été en reste quant à l'embellissement des espaces publics.

Le fort achalandage que déverse chez nous l'autoroute 20 fait en sorte que davantage de visiteurs découvrent les charmes de notre ville. En multipliant les efforts pour embellir nos propriétés, nous contribuons à doter Mont-Joli d'une image de marque et à présenter un visage attrayant. Outre l'impact chez les visiteurs, l'amélioration de notre environnement immédiat rend notre quotidien plus agréable. L'obtention d'un 3<sup>e</sup> Fleuron décerné par *Les Fleurons du Québec*, un programme d'embellissement horticole à vocation durable, nous place en bonne compagnie avec des villes comme Rimouski, Rivière-du-Loup, North-Hatley, Sherbrooke, La Malbaie, Lévis ou Mont-Tremblant.

Il est donc proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit des citoyens, des gens d'affaires et des dirigeants d'institutions qui, depuis maintenant plusieurs années, accordent une importance croissante à l'embellissement de notre Ville. Le conseil tient à souligner le rôle important exercé par les membres du Comité d'embellissement dans cet effort collectif visant à améliorer l'allure de Mont-Joli en matière d'aménagement paysager.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**10.11.692** AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE LA ROUTE VERTE À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a consenti une aide financière de l'ordre de 300 000 \$ au projet de préparation et de réalisation de la Route verte dans les limites de la Ville de Mont-Joli, projet s'inscrivant dans le concept d'aménagement du site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une entente précisant les droits et obligations des parties, les modalités financières ainsi que l'ensemble des dispositions légales et administratives dans le cadre de ce projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur Jean Bélanger, de même que le directeur général, monsieur Joël Harrisson, à signer pour et au nom de la Ville l'entente numéro 100656 proposée par le Ministère des Transports du Québec quant à sa participation financière de 300 000 \$ ou 75 % des coûts à la réalisation de la Route verte dans les limites de Mont-Joli.

**10.11.693**      **ATTRIBUTION DE CINQ (5) ESPACES DE STATIONNEMENT INCITATIFS DANS LE PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF ENTRE LES MRC DE LA MITIS ET DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent a identifié comme priorité la mise en place d'un service de transport collectif régulier entre les MRC de Rimouski-Neigette et La Mitis pour l'automne 2010;

CONSIDÉRANT QU'un tel service contribuera à améliorer la qualité de vie de nos populations et favorisera autant la rétention de nos jeunes qui fréquentent les établissements d'enseignement supérieur que l'accès de tous aux services de santé spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ-BSL vise à maximiser l'utilisation de ce nouveau service et propose de rendre disponibles des espaces de stationnement afin que des gens puissent se rendre à un site précis pour y laisser leur véhicule et monter à bord de l'autobus;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'attribution de cinq (5) espaces de stationnement destinés à promouvoir l'utilisation de ce nouveau service. Ces espaces de stationnement incitatifs seront situés sur le terrain appartenant à la Ville, derrière *Les Mutuellistes* et face à la caserne des pompiers.

**FINANCES**

**10.11.694**      **AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE RÉPONSE TÉLÉPHONIQUE**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Services Plus de Rimouski* propose à la Ville de renouveler le service de réponse téléphonique pour une période de 60 mois au même tarif que celui en vigueur dans le cadre de l'entente actuellement en cours;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat de service de réponse téléphonique avec la firme *Services Plus*, et ce, pour une période de cinq (5) ans au tarif mensuel de 160 \$. L'entente prévoit une indexation du tarif selon les données fournies par Statistiques Canada d'un minimum de 3% pour les années 2, 3, 4 et 5. Le contrat sera valide du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 31 octobre 2015 et représente un montant total de 9 600 \$ plus les taxes excluant les indexations annuelles.

**10.11.695**      **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Mallette a procédé à la vérification des états financiers de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** le déficit de l'Office municipal pour 2009 est de 571 041 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office municipal d'habitation doit verser à la Ville de Mont-Joli la somme de 54 529 \$ représentant le solde perçu en trop pour le programme d'habitation à loyer modique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit verser à l'Office un montant de 7 741 \$ pour le programme Supplément au loyer;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2009.

**10.11.696      RATIFICATION DE L'ACHAT D'UNE COURONNE DE FLEURS POUR SOULIGNER LE JOUR DU SOUVENIR LE DIMANCHE 31 OCTOBRE 2010**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de ratifier le versement d'un montant de 35 \$ plus les taxes à la Légion Royale Canadienne pour l'achat d'une couronne de fleurs à l'occasion du Jour du Souvenir, le dimanche souligné le dimanche 31 octobre 2010.

**10.11.697      AUTORISATION DE PARTICIPATION AU 5 À 7 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE DE MONT-JOLI – MITIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli – Mitis organise un « 5 à 7 » dans le cadre des festivités entourant son 80<sup>e</sup> anniversaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les dirigeants de la Chambre invitent tous les anciens présidents à cet événement;

**CONSIDÉRANT** la pertinence pour la Ville de prendre part à une activité initiée par l'un de ses partenaires au développement de Mont-Joli;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de huit (8) billets à 15 \$ l'unité pour le « 5 à 7 » regroupant les présidents de la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli – Mitis qui aura lieu le 2 novembre 2010 à l'Auberge Jacques-Cartier.

**10.11.698      AUTORISATION DE TENIR DES « PONT-PAYANT » DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Unité Domrémy de Mont-Joli – Moisson Mitis à tenir une activité de financement de type « pont-payant » le jeudi 2 décembre 2010 dans le cadre de la grande guignolée des médias. Le conseil autorise également les équipes « Express Desjardins » de la Ligue de compétition McDonald's du Bas-St-Laurent à tenir une activité semblable le samedi 13 novembre 2010.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**10.11.699      AUTORISATION DE PARTICIPATION AU COLLOQUE DE LA CSST**

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le superviseur de l'approvisionnement et du service d'entretien, monsieur Gilles Gaudreault, à participer au Colloque de la CSST qui aura lieu à Rimouski le 10 novembre 2010. Les frais d'inscription sont de 50 \$ et comprennent le repas du midi.

**10.11.700      AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN SURINTENDANT AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli poursuit une démarche de restructuration du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un poste de surintendant aux travaux municipaux a été institué dans le cadre de cette opération;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures suivi d'un processus de sélection a permis d'accueillir trois (3) personnes aux entrevues finales;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Claude Fortin au poste de surintendant aux travaux municipaux. La *Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Mont-Joli* s'appliquera pour monsieur Fortin qui entrera en fonction le 2 novembre 2010. Une période de probation de six (6) mois est prévue conformément à cette même *Politique*.

#### **LOISIRS ET CULTURE**

##### **10.11.701** AUTORISATION DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT À LA VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski présentera l'activité Casino en collaboration avec l'organisme Coup de pouce le 18 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'il est fréquent que Rimouski et Mont-Joli procèdent à un échange de services lors d'événements d'envergure comme ce fut le cas lors de la Fresqu'Ô-Fête;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt d'un tapis rouge à la Ville de Rimouski pour l'activité Casino du 18 décembre 2010.

##### **10.11.702** **AUTORISATION D'UNE TARIFICATION SPÉCIALE À L'ORGANISATION DU 38<sup>ÈME</sup> TOURNOI DE HOCKEY MINEUR DE RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation du 38<sup>ème</sup> Tournoi de hockey mineur de Rimouski tiendra son événement annuel du 2 au 6 février 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli fournit des heures de glace à cette organisation depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli préconise cette forme de collaboration entre les institutions dans un esprit de solidarité régionale et dans l'intérêt de l'ensemble de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les équipes de Mont-Joli qui participeront à ce tournoi auront la chance d'évoluer devant leurs supporters;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder une tarification spéciale à l'organisation du Tournoi de hockey mineur de Rimouski pour 2011 soit 42 \$ l'heure en plus du taux horaire de 25 \$ en cas de modification de l'horaire des employés du Stade. Ce tarif ne vise qu'à défrayer les heures de glace alors que le personnel surnuméraire (vendeurs, percepteurs, officiels, etc.) est à la charge de l'organisation du Tournoi.

##### **10.11.703** **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES DANS LE DOSSIER DE LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA PISCINE GERVAIS-RIOUX**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'un appel d'offres dans le dossier de réfection de la toiture de la piscine Gervais-Rieux.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **10.11.704** AUTORISATION DE SIGNATURES DES CONTRATS 9-1-1 ET DE RÉPARTITION INCENDIE AVEC LE CAUREQ

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire de Mont-Joli, monsieur Jean Bélanger, ainsi que le greffier, monsieur Yves Sénéchal, à signer pour et au nom de la Ville les contrats relatifs au service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) 9-1-1 et au service secondaire d'appels d'urgence (SSAU) de répartition incendie, lesquels sont dispensés par le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ).

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **10.11.705** RATIFICATION D'UN CONTRAT DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit procéder à des travaux sur la rue d'Anjou et que la location d'une pelle mécanique de type JD 350 est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation pour la location de cet équipement a été réalisé et qu'un seul soumissionnaire a déposé une proposition;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de ratifier l'octroi d'un contrat de location d'une pelle de type JD 350 de la firme « Les Excavations Léon Chouinard & Fils ltée » au tarif horaire de 150 \$. La durée des travaux étant évaluée à trois (3) semaines, le contrat représente une dépense de 18 000 \$ plus les taxes.

### **10.11.706** RATIFICATION D'UN CONTRAT DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit procéder à des travaux sur la rue d'Anjou et que la location d'une pelle mécanique de type JD 160 est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation pour la location de cet équipement a été réalisé et qu'un seul soumissionnaire a déposé une proposition;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de ratifier l'octroi d'un contrat de location d'une pelle de type JD 160 de la firme « Les Excavations Léon Chouinard & Fils ltée » au tarif horaire de 105 \$. La durée des travaux étant évaluée à trois (3) semaines, le contrat représente une dépense de 12 600 \$ plus les taxes.

### **10.11.707** AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 DANS LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE TOURISTIQUE AU SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la firme *Les Excavations Walter Gagné inc.* a transmis à la Ville le décompte progressif # 3 en date du 5 octobre 2010 au montant de 8 558,84 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'une retenue contractuelle de 5% doit être appliquée audit décompte conformément au devis ayant mené à l'attribution du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, ainsi que le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, ont vérifié ladite facture et en recommandent le paiement au conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 3 à la firme *Les Excavations Walter Gagné inc.* au montant de 9 177,75 \$ incluant les taxes pour les travaux de la zone touristique à l'arrivée de l'autoroute 20.

**10.11.708** AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA GARE DE RIVIÈRE-BLANCHE ET DU BLOC SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE la firme Gides April inc. a transmis à la Ville le décompte progressif # 1 en date du 15 octobre 2010 au montant de 93 753,80 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu, architectes, ainsi que le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, ont vérifié ledit décompte et en recommandent le paiement au conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 à la firme Gides April inc. au montant de 93 753,80 \$ incluant les taxes pour les travaux d'aménagement de la Gare de Rivière-Blanche et du bloc sanitaire au site d'arrivée de l'autoroute 20.

**10.11.709** ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF À L'ÉLABORATION D'UN *PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) entreprises recommandées par les intervenants du MAMROT dans le but d'obtenir une offre de services professionnels relative à l'élaboration d'un *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout*;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) propositions ont été présentées, celle de Dessau inc. à 39 280,50 \$ et celle de BPR inc. à 47 971,88 \$, et qu'un comité de trois (3) personnes a procédé à l'évaluation qualitative de ces soumissions conformément aux exigences légales en la matière;

CONSIDÉRANT le résultat de cette démarche et la recommandation des membres du comité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de confier à la firme Dessau inc. le mandat d'élaborer un *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout*, et ce, au montant de 39 280,50 \$, taxes incluses.

**10.11.710** ADJUDICATION D'UN MANDAT DE FORMATION À LA FIRME FORM-ÉVAL

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Mont-Joli d'offrir au personnel des travaux publics une formation adéquate ainsi que l'ouverture du personnel à acquérir les outils leur permettant d'améliorer leur prestation de services;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à Form-Éval le mandat de dispenser une formation sur camion porteur, charrue et aile de bordage, saleuse et chargeuse sur roues aux conditions décrites à l'offre de services du 20 octobre 2010 par monsieur Marco Dubé, ing., à savoir : un tarif horaire de 75 \$, les tarifs régionaux d'hébergement, des frais de repas de 40 \$ par jour et de déplacement de 0,50 \$ le km.

## **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **10.11.711 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'Urbanisme de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 18 octobre 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'adopter le procès-verbal de ladite rencontre;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du lundi 18 octobre 2010 du Comité consultatif d'Urbanisme dont les faits saillants sont :

- l'émission de cent trente-cinq (135) permis de rénovation pour une valeur de 1 844 589 \$;
- l'émission de cinq (5) permis de construction pour une valeur de 1 348 000 \$;
- l'émission d'une recommandation favorable pour une (1) demande de dérogation mineure;
- l'émission d'une recommandation favorable pour une (1) demande de modification de zonage.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **10.11.712 AUTORISATION DE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE LIANT LA TÉLÉVISION DE LA MITIS ET LA VILLE DE MONT-JOLI POUR L'ENREGISTREMENT ET LA DIFFUSION DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a fait figure de pionnière en instaurant la télédiffusion des séances de son conseil dès 1992, une première pour l'Est du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative vise à rendre encore plus transparentes et accessibles les informations relatives à la gestion des affaires municipales;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder au renouvellement de l'entente précisant les modalités de diffusion des séances par la Télévision de La Mitis;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement pour trois (3) ans de l'entente de services entre la Télévision de La Mitis et la Ville de Mont-Joli pour l'enregistrement et la diffusion des séances du conseil. Les tarifs mensuels convenus sont de 525 \$ pour 2011, 550 \$ pour 2012 et 575 \$ pour 2013.

Par cette même résolution, le conseil autorise le renouvellement de son adhésion à la Télévision de La Mitis pour 2011 au tarif des « membres Organisme » soit 25 \$. De plus, le conseil accepte la diffusion des vœux du temps des Fêtes sur les ondes de la TVM au coût de 125 \$.

**10.11.713** RATIFICATION D'APPROBATION DES ORDRES DE CHANGEMENT N<sup>o</sup> 4, 5 ET 6 DANS LE DOSSIER DE L'AMÉNAGEMENT DE LA GARE DE RIVIÈRE-BLANCHE ET D'UN BLOC SANITAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilels Lavoie et résolu à l'unanimité de ratifier l'approbation de trois (3) ordres de changement dans le dossier de l'aménagement de la Gare de Rivière-Blanche et d'un bloc sanitaire au site d'arrivée de l'autoroute 20. L'ordre de changement n<sup>o</sup> 4 implique une augmentation de 5 445,14 \$ incluant les taxes au contrat total. L'ordre n<sup>o</sup> 5 se traduit par une hausse de 3 197,06 \$ des coûts alors que l'ordre n<sup>o</sup> 6 entraîne des coûts additionnels de l'ordre de 4 628,44 \$ du montant du contrat.

**10.11.714** MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LES 100 ANS DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER MONT-JOLI / MATANE

Le 27 novembre prochain sera célébré le centenaire d'une entreprise dont la naissance et l'évolution ont constitué des chapitres importants de l'histoire de Mont-Joli. En effet, le *Chemin de fer de Matane et du Golfe Inc.* a vu été inauguré le 29 décembre 1910 avec la mise en service de la ligne Mont-Joli / Matane, un tronçon de 38,1 milles. La construction s'était amorcée en 1909 et avait duré deux (2) ans.

Un coup d'œil aux archives permet de rappeler que le village de Mont-Joli avait consenti un bonus de 5 000 \$ à la compagnie à condition qu'elle établisse ses usines et son quartier général dans la municipalité et devienne le centre d'entretien des locomotives et des wagons. Mont-Joli offrait alors une main-d'œuvre aguerrie aux métiers proches des chemins de fer.

L'entreprise est née à l'intersection nord de deux (2) voies de communications soit le Chemin de Matapédia (la route) et le chemin de fer. Elle perpétuait la vocation originelle de Mont-Joli, consacrait sa destinée particulière dans l'Est du Québec, lui assurait un avenir florissant à titre de chef-lieu d'une compagnie de transport, élargissait son rôle de centre urbain et consolidait sa raison d'être et sa survivance même.

L'évolution de ce qui est aujourd'hui connu et désigné sous l'acronyme CFMG met en lumière l'extraordinaire vision dont a fait preuve monsieur Benoit Quimper, l'un des principaux promoteurs - sinon LE promoteur - de la mise en fonction du traversier-rail entre Matane et la Côte-Nord. La compagnie de gestion Matani inc., mieux connu sous l'acronyme COGEMA, assume encore aujourd'hui la gestion du traversier-rail. COGEMA demeure d'ailleurs la seule compagnie québécoise à détenir un mandat légal de transport de wagons de chemin de fer sur le fleuve Saint-Laurent. Le service est dispensé par le navire « Georges Alexandre Lebel ». Le CN a fait l'acquisition de la ligne de chemin de fer et du traversier-rail en novembre 2008.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à tous les acteurs impliqués à l'occasion du centenaire de la ligne Mont-Joli / Matane. Mes collègues du conseil et moi-même souhaitons le plus brillant avenir à cette institution dont les racines sont largement mont-joliennes. Le CFMG, maintenant sous la férule du CN, constitue un acteur important de l'économie régionale.

**10.11.715** **ATTRIBUTION DE POSTES AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'octroyer les postes suivants au service des travaux publics :

- deux (2) postes d'opérateur, classe 1 (OP 1) saisonnier d'hiver à messieurs Jean-Denis Déry et Stéphane Boucher;
- un (1) poste d'opérateur 2 (OP 2) saisonnier d'hiver à monsieur Julien Pigeon;
- un (1) poste de journalier à monsieur Guy Bourgoïn.



Une période d'essai et de formation d'un maximum de trente (30) jours est prévue dans le cadre de ces attributions.

**10.11.716** DEMANDE D'AMENDEMENT À LA LOI N° 109 SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'avec le projet de loi n° 109, le gouvernement s'apprête à imposer aux élus municipaux des règles sur l'éthique et la déontologie dont il ne souhaiterait pas l'application pour ses propres députés;

CONSIDÉRANT QU'en matière d'éthique et de déontologie, il ne devrait pas y avoir deux poids deux mesures et, qu'en ce sens, les mêmes règles et principes doivent s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE, selon le projet de loi n° 48, les élus de l'assemblée nationale bénéficient des services d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie pour leur donner des conseils sur leurs obligations en matière d'éthique alors que le droit à un tel service-conseil ne sera pas offert aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'en matière d'éthique, il est essentiel d'agir prioritairement de façon préventive en mettant à la disposition des élus municipaux des supports en vue de faciliter leur démarche de réflexion et de les aider à résoudre, dans leur pratique quotidienne, des dilemmes dans des situations d'incertitude ou d'inconfort;

CONSIDÉRANT QUE c'est en donnant aux élus des municipalités la possibilité de prendre des conseils en amont, de façon libre et volontaire et en toute confidentialité auprès d'un conseiller en éthique et en déontologie, qu'on évitera les manquements et qu'on renforcera la confiance des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE, selon le projet de loi n° 48, un député ne pourra faire l'objet d'une plainte après la fin de son mandat alors que, pour l'élu municipal, les plaintes contre lui seront permises jusqu'à 3 ans après la fin de son mandat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli demande au gouvernement d'adopter, pour les élus municipaux et les députés, les mêmes règles et principes sur certains aspects fondamentaux concernant l'éthique et la déontologie;
- **QU'**en ce sens, les deux amendements suivants soient apportés au projet de loi n° 109 :

Tout membre du conseil d'une municipalité peut soumettre à un conseiller en éthique relevant de la Commission municipale toute question relative au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable;

Qu'après la fin du mandat d'un élu municipal, aucune plainte ne puisse être déposée contre lui;

- **QUE** cette résolution soit transmise au Premier ministre, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au secrétaire de la Commission de l'aménagement du territoire, à la députée de Matapédia, madame Danielle Doyer, et à l'Union des municipalités du Québec.

**10.11.717** PÉRIODE DE QUESTIONS

**Monsieur Roger Boudreau** demande si le conseil n'a pas déjà adopté une résolution concernant la Loi 109.

**Monsieur le maire, Jean Bélanger**, confirme que c'est le cas mais que l'UMQ demande à nouveau à ses membres de faire pression sur le gouvernement de Québec afin que la loi soit équitable pour les élus tant municipaux que ceux de l'Assemblée nationale.

**10.11.718 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21h32, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger  
Maire

Yves Sénéchal  
Greffier